

---

<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 15	<b>Séance du 14 décembre 2016</b> L'an deux mille seize et le quatorze décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 14 décembre 2016, s'est réunie sous la présidence de
<b><u>Présents :</u></b> 12	<b><u>Sont présents:</u></b> Emmanuelle MARTIN, Gérard PELESTOR, Gisèle THOMAS, Jean-Pierre HOSTACHY, André NALIN, Marie-France REY, Michèle SENEQUIER, Fabrice MAURY, Sylvie BULTEL, Sylvie BAUDIN, Francine LIAUTAUD, Yannick GENLINSO
<b><u>Votants:</u></b> 14	<b><u>Représentés:</u></b> Christelle FERAUD par Jean-Pierre HOSTACHY, Thierry MARTINO par Emmanuelle MARTIN
	<b><u>Excuses:</u></b>
	<b><u>Absents:</u></b> Laurent CHAPON
	<b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Jean-Pierre HOSTACHY

---

Madame le maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18H35.

Elle précise qu'il est nécessaire de retirer deux points de l'ordre du jour:

- Urbanisme: Modification n°2 du Plan d'Occupation des Sols
- Personnel communal: création d'un emploi en CAE en qualité d'adjoint du patrimoine

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Jean-Pierre HOSTACHY est désigné en tant que secrétaire de séance.

### **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2016**

Mme le maire propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal. Le conseil municipal moins deux abstentions (GENLINSO Y; LIAUTAUD F) approuve le procès-verbal du conseil municipal du 29 novembre 2016.

### **OBJET: TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE - REMPLACEMENT DU CHAUFFAGE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2017**

Madame le maire rappelle que la commune a fait réaliser fin d'année 2015 un audit énergétique de l'école de Mallemoisson. Cet audit a permis de dresser des propositions chiffrées et argumentées de programmes d'économie d'énergie afin que la commune puisse mettre en place un programme de travaux de rénovation énergétique de l'école.

Les travaux devraient débuter en 2017 avec le remplacement du chauffage et des menuiseries.

Elle explique que dans le cadre du remplacement du chauffage, la commune pourrait solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2017.

Mme le maire présente l'offre reçue par l'entreprise AILHAUD MICHEL (AIGLUN 04510) pour un montant total de 125 763.42 € HT soit 150 916.10 € TTC.

Elle précise qu'au vu du montant des travaux, la commune procédera prochainement au lancement d'un appel d'offres.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal :**

- **Accepte** le programme de travaux de rénovation énergétique de l'école avec le remplacement du système de chauffage

- **Sollicite** de l'Etat une subvention au taux de 60 % du montant H.T. des travaux;
- **Approuve** le plan de financement suivant :
 

o Montant des travaux	125 763.42 € HT	150 916.10 € TTC
o Subvention Etat DETR 2017 (60%)	75 458.05 € HT	
o Autofinancement	50 305.37 € HT	
- **Autorise** le Maire à signer toutes pièces relatives à ce projet

**Résultat du vote : Adoptée    Votants : 14**  
**Pour : 14; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0**

**OBJET: REGIE DE RECETTES TICKETS DE GARDERIE: SUPPRESSION DE LA TARIFICATION DES NON RESIDENTS AVEC SUPPRESSION DES TICKETS RESTANT EN STOCK**

Mme le maire rappelle les tarifs des tickets de garderie fixés par délibération n°45/2014 actuellement en vigueur:

- 1.00 € le ticket pour la garderie du matin
- 0.60 € le ticket pour la garderie du midi (enfant ne mangeant pas à la cantine)
- 1.00 € le ticket pour la garderie du soir

Elle précise qu'il existe également un tarif pour les non-résidents à 0.90 € le ticket, mais que ces tickets n'ont plus été vendus depuis des années car il n'y a plus de demande.

Ces tickets non-résidents de couleur rose n'étant plus utilisés il est donc nécessaire de procéder à leur destruction ainsi qu'à la suppression du tarif.

Les tickets restant numérotés de 811 à 2000 sont actuellement stockés au Centre des Finances Publiques de Digne les Bains.

Mme le maire propose donc au Conseil Municipal de supprimer le tarif des tickets de garderie des non-résidents ainsi que la suppression des tickets restant.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal:**

- **Décide** de supprimer le tarif des tickets de garderie des non-résidents anciennement fixé à 0.90€
- **Décide** de détruire les tickets restant de couleur rose numérotés de 811 à 2000
- **Demande** au Centre des Finances Publiques de procéder à cette destruction

**Résultat du vote : Adoptée    Votants : 14**  
**Pour : 14; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Refus : 0**

*Arrivée de Monsieur CHAPON Laurent*

**Questions diverses:**

- Modification n°2 du Plan d'Occupation des Sols
- Personnel communal: création d'un emploi en CAE en qualité d'adjoint du patrimoine

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00